

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00425

**FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE
METROPOLE POUR L'ANNEE 2018**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 12 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Yves PARTRAT, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

RECU EN PREFECTURE

Le 05 novembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181018-D20180042510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181105

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Rémy GUYOT,
M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2018

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est l'une des principales actions du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Loire (PDALHPD). Le dispositif relève de la compétence du Conseil Départemental qui en assure la gestion. Son financement est assuré par le Conseil Départemental, les distributeurs d'énergie, les EPCI et certaines communes du département.

Le FSL s'adresse aux ménages les plus précaires de la Loire. Il permet d'accorder des aides aux ménages pour, d'une part, faire face aux frais d'accès au logement (dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, 1^{er} mois de loyer), et d'autre part, il permet d'aider les ménages à se maintenir dans un logement (aides pour les impayés de loyers et de charges locatives, d'eau, d'énergie). Les aides sont apportées sous forme d'aides directes ou de prêts. Le FSL permet également de financer des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées est l'instance de pilotage du FSL. Il est co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Le Comité Responsable du Plan est composé de représentants des EPCI dotés d'un PLH, de l'Association des Maires, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), des associations des bailleurs sociaux et des bailleurs privés, d'Action Logement, du Réseau des Acteurs de l'Hébergement et du Logement, des représentants des fournisseurs d'énergie.

Le traitement local des demandes s'effectue dans le cadre de Commissions Solidarité Logement (CSL). Elles procèdent à l'examen des demandes d'aides et de recours, émettent des avis motivés sur l'octroi ou le rejet des demandes. Quatre CSL fonctionnent sur le Département : Saint-Etienne, Gier-Ondaine-Pilat, Roannais et Forez.

En 2017, 4 503 demandes ont été déposées à l'échelle de Saint-Etienne Métropole, pour un montant de 1 797 772 €. 3 884 aides ont été accordées à 3 496 ménages pour un montant de 1 076 883 €.

A l'échelle du Département, 6 695 demandes ont été déposées pour un montant de 2 693 843 €. 5 782 aides ont été accordées à 5 254 ménages pour un montant de 1 621 187 €.

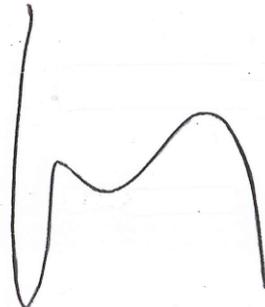
Pour l'année 2018, la participation de Saint-Etienne Métropole au Fonds Solidarité Logement représente un montant de 60 432 €, elle correspond à une participation de 0,15 € par habitant proportionnelle à la population de la Métropole (402 882 habitants en 2015).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **acte le montant prévisionnel de la participation de Saint-Etienne Métropole au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 60 432 € pour l'année 2018 ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat de l'exercice 2018 article 65733 chapitre 65.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD